

## Comment aider les travailleurs à naviguer sur des marchés du travail « mondialisés »

**Combien de travailleurs perdent-ils leur emploi en raison des échanges internationaux ?**

**Ont-ils du mal à retrouver un emploi ?**

**Quel type de mesures faut-il adopter ?**

**Quelle place faut-il accorder aux programmes actifs du marché du travail ?**

**Les travailleurs qui ont perdu leur emploi du fait des échanges doivent-ils être indemnisés ?**

**Conclusion**

**Pour plus d'informations**

**Références**

**Où nous contacter ?**

### Introduction

La crainte de voir la « mondialisation » entraîner des pertes d'emploi sans cesse plus nombreuses et exercer des pressions à la baisse sur les salaires semble susciter dans l'opinion publique des sentiments ambivalents à l'égard du caractère de plus en plus ouvert des économies de l'OCDE. Cette crainte n'est pas nouvelle, mais certaines évolutions récentes semblent avoir attisé les inquiétudes des travailleurs, qui voient dans l'intensification de la concurrence commerciale une menace pour leurs emplois, leurs salaires et leurs conditions de travail, en particulier dans les pays de l'OCDE où les salaires sont élevés. L'externalisation croissante des activités de production à l'étranger – notamment la « délocalisation » d'un certain nombre d'emplois dans le domaine des technologies de l'information et des services aux entreprises – a amené certains observateurs à considérer qu'une forte proportion de travailleurs à haut salaire se trouveront bientôt en concurrence directe avec des travailleurs de pays où les salaires sont beaucoup plus bas. D'autre part, l'élargissement de l'UE et l'intégration rapide dans le système commercial mondial de vastes pays à excédent de main-d'œuvre, comme l'Inde et la Chine, ne font que renforcer les craintes de « délocalisation » et de « nivellement par le bas ».

Mais ces inquiétudes sont souvent démenties par les faits. S'il est vrai que la libéralisation des échanges et de l'investissement peut entraîner des perturbations dans le parcours professionnel de certains travailleurs, elle n'en est pas moins à l'origine d'une augmentation du niveau de vie pour l'ensemble de la population. Au fil du temps, les pays de l'OCDE ont enregistré des niveaux de productivité et de salaires réels moyens plus élevés au fur et à mesure qu'ils se sont spécialisés dans la production de biens et de services pour lesquels ils disposent d'un avantage comparatif. En outre, leur ouverture accrue aux échanges et aux investissements internationaux ne s'est pas traduite par une baisse des taux d'emploi.

Cette Synthèse fait écho à la réflexion menée récemment par l'OCDE sur l'intégration économique internationale et l'insécurité qu'elle engendre en matière d'emploi et de salaire pour les travailleurs des pays de l'OCDE, ainsi que sur les réponses les plus adaptées à y apporter. Pour bien comprendre le défi que représentent pour les pouvoirs publics les pertes d'emploi dues aux échanges, il faut en fait se placer dans une perspective plus large, et s'interroger sur les conditions de l'ajustement structurel en général. Comme le montre une étude récente de l'OCDE, en effet, les échanges et les investissements internationaux ne sont pas les seuls facteurs à l'origine de la transformation des structures économiques ; d'autres forces, notamment le progrès technologique et les évolutions démographiques, y contribuent également. Ces vastes enjeux exigent naturellement des réponses qui vont bien au-delà des programmes du marché du travail dont il sera question ici, mais la politique de l'emploi et la protection sociale n'en jouent pas moins un rôle déterminant. ■

## Combien de travailleurs perdent-ils leur emploi en raison des échanges internationaux ?

Pour que les gains potentiels de la libéralisation des échanges et de l'investissement puissent se concrétiser, il est indispensable que les flux de main-d'œuvre et d'autres facteurs de production se détournent des activités économiques où ils sont moins efficaces que chez les partenaires commerciaux pour s'orienter vers les activités dans lesquelles le pays dispose d'un avantage comparatif. Cela dit, il n'est pas toujours facile de changer d'emploi, de branche et de région, et pour les travailleurs qui perdent leur emploi dans les secteurs soumis à la concurrence des importations, l'ajustement peut avoir un coût élevé.

Estimer le nombre de suppressions d'emplois imputables aux échanges et aux investissements internationaux est une tâche qui soulève de nombreuses difficultés, car les fermetures d'entreprises et les licenciements ont souvent plusieurs causes. Certes, il se peut que l'ouverture aux échanges ait affaibli les marchés sur lesquels sont écoulés les produits locaux, mais d'autres facteurs tels qu'une faible productivité ou une mauvaise gestion sont souvent plus préjudiciables à la performance d'une entreprise. On sait néanmoins que les pertes d'emploi dans le secteur manufacturier – en particulier dans les industries comme le textile, l'habillement et l'automobile où la concurrence entre pays est la plus vive – sont plus souvent imputables aux échanges internationaux que celles qui se produisent dans les autres branches.

D'après des données recueillies sur le Canada, les États-Unis et 14 pays de l'Union européenne, les taux annuels de suppressions d'emplois (nombre de travailleurs licenciés au cours d'une année en pourcentage de l'emploi moyen) sont beaucoup plus élevés dans les industries manufacturières que dans les services, et au sein des industries manufacturières, ils sont aussi généralement plus élevés dans les branches où la concurrence est plus intense. Si l'on suppose que ce surcroît d'emplois perdus est effectivement imputable à la concurrence internationale, alors les échanges et les investissements internationaux comptent pour une part comprise entre 4 % et 17 % du total des licenciements dans ces pays. Certes, l'estimation est assez imprécise, mais on peut néanmoins en conclure que la concurrence internationale figure en bonne place parmi les causes des suppressions d'emplois, même si elle n'en est pas, et de loin, la cause plus importante. ■

## Ont-ils du mal à retrouver un emploi ?

Du point de vue de l'action gouvernementale, les conséquences des suppressions d'emplois imputables aux échanges dépendent de leurs effets pour les travailleurs, notamment de la durée pendant laquelle ceux-ci vont rester au chômage et des pertes de revenu qu'ils risquent de subir en reprenant un emploi. Aux États-Unis et en Europe, il semble que les travailleurs touchés par la concurrence commerciale supportent des coûts d'ajustement très élevés, plus encore que les autres travailleurs victimes de suppressions d'emplois.

Le graphique 1 compare les coûts d'ajustement supportés par les travailleurs victimes de suppressions d'emplois dues aux échanges et par les autres travailleurs qui ont perdu leur emploi, en utilisant la branche d'activité comme indicateur du rôle joué par la concurrence internationale dans le licenciement. On y voit qu'aux États-Unis, 63 % des travailleurs victimes de suppressions d'emplois dans les industries manufacturières soumises à une forte concurrence internationale ont retrouvé un emploi environ deux années plus tard, contre 67 % dans les autres branches manufacturières et 69 % dans le secteur des services. Les taux de retour à l'emploi sont beaucoup plus faibles en Europe, avec une moyenne de 57 % dans l'ensemble des branches et de seulement 52 % dans les industries manufacturières soumises à une forte pression internationale.

Aux États-Unis, les travailleurs des branches soumises à une forte concurrence des importations subissent une baisse de salaire de 13 % en moyenne lorsqu'ils retrouvent du travail, un quart d'entre eux enregistrant une perte de revenu de 30 % ou plus (graphique 1). Les pertes de revenu dans le nouvel emploi sont sensiblement plus faibles pour les travailleurs ayant perdu leur emploi dans le secteur des services, où la baisse de salaire n'est que de 4 %. Dans l'ensemble, les pertes de salaire sont moins importantes pour les travailleurs européens, et la part de ceux qui font état d'une perte d'au moins 30 % est beaucoup plus faible (8 % contre 22 %). Là aussi, en revanche, la situation est moins favorable dans les branches manufacturières que dans le secteur des services (avec un niveau de salaire inchangé en moyenne contre une augmentation de 7 %). Le fait que les travailleurs victimes de suppressions d'emplois retrouvent plus vite du travail aux États-Unis qu'en Europe, mais aussi plus souvent au prix d'importantes pertes de revenu, confirme l'idée généralement partagée d'un marché du travail plus flexible aux États-Unis que dans la plupart des pays européens.

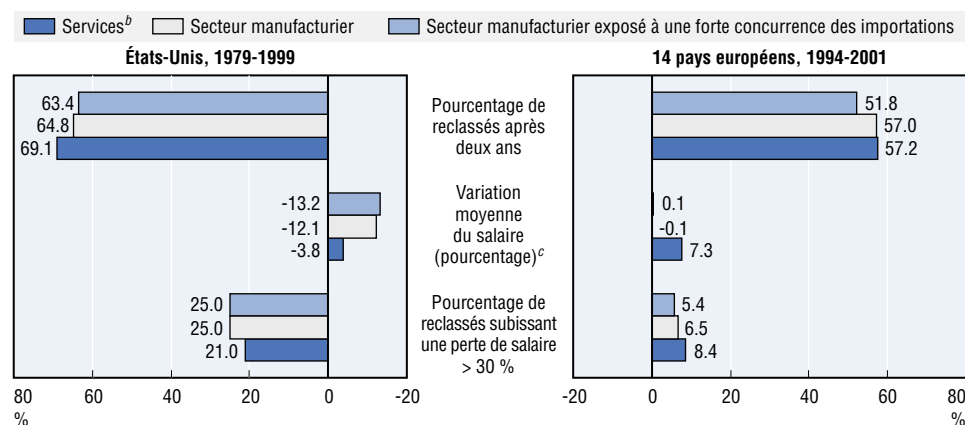
Le rôle joué par la concurrence extérieure dans leur licenciement ne semble pas être la raison pour laquelle les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans les branches où cette concurrence est très vive supportent en moyenne des coûts légèrement plus élevés que les autres travailleurs victimes de suppressions d'emplois. Par comparaison avec ces derniers, les travailleurs qui perdent leur emploi dans le secteur manufacturier, en Europe comme aux États-Unis, sont généralement plus âgés, moins instruits et ont une plus grande ancienneté dans l'emploi - caractéristiques qui sont toutes associées à des difficultés de réinsertion supérieures à la moyenne et à des pertes de salaire plus importantes en cas de reprise d'activité. Ils ont aussi des qualifications professionnelles qui correspondent plus souvent à des métiers et à des branches d'activité en déclin. ■

### Quel type de mesures faut-il adopter ?

Le tableau 1 présente un certain nombre de mesures adoptées pour réduire les coûts d'ajustement imposés aux travailleurs par la libéralisation des échanges. Il illustre aussi les deux options stratégiques qui s'imposent à tout politique

**Graphique 1.**

**LES COÛTS D'AJUSTEMENT SONT PLUS ÉLEVÉS POUR LES TRAVAILLEURS VICTIMES DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS IMPUTABLES AUX ÉCHANGES QUE POUR LES AUTRES TRAVAILLEURS AYANT PERDU LEUR EMPLOI, MAIS LA PRINCIPALE SOURCE DES COÛTS D'AJUSTEMENT DIFFÈRE ENTRE EUROPE ET LES ÉTATS-UNIS<sup>a</sup>**



a) Les pertes d'emploi dans le secteur manufacturier exposé à une forte concurrence des importations (et, dans une moindre mesure, dans l'ensemble du secteur manufacturier) ont été utilisées comme indicateur supplétif des suppressions d'emplois imputables aux échanges.

b) Services et utilités aux États-Unis.

c) Variation moyenne du salaire exprimé sous forme logarithmique (x 100) entre le nouvel emploi et l'emploi précédent.

Source: Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2005, chapitre 1.

cohérente, et qui supposent de trouver le bon équilibre entre i) mesures directes et mesures indirectes, et ii) mesures générales et mesures spécifiques.

Les mesures directes et indirectes ont les unes comme les autres un rôle important à jouer. En matière d'aide directe aux travailleurs victimes de suppressions d'emplois, les deux grands types d'intervention sont les programmes actifs du marché du travail et l'indemnisation du chômage, sur lesquels nous reviendrons plus loin. Quant aux mesures indirectes, elles sont indispensables pour créer un environnement économique où les travailleurs des secteurs en déclin dont le poste a été supprimé pourront retrouver un emploi qui corresponde à leurs compétences. Ce qu'il faut avant tout, ici, ce sont des politiques générales qui favorisent la création d'emplois et l'amélioration des qualifications, et qui permettent d'orienter les travailleurs vers les emplois dans lesquels ils sont le plus productifs. Le protectionnisme est une autre manière indirecte de réduire les coûts d'ajustement, mais dans la mesure où il suppose de renoncer aux avantages potentiels de la libéralisation des échanges et des investissements internationaux, il n'est généralement pas souhaitable.

**Tableau 1.**  
**SIMPLE TAXONOMIE DES MESURES DESTINÉES À RÉDUIRE LES COÛTS D'AJUSTEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL LIÉS AUX ÉCHANGES**

Type de mesures	Directes	Indirectes
Générales	<p>Allocations d'assurance chômage et autres revenus de remplacement accessibles à tous les travailleurs victimes de suppressions d'emplois et/ou à tous les chômeurs en vertu de règles communes.</p> <p>Programmes actifs du marché du travail accessibles à tous les travailleurs victimes de suppressions d'emplois et/ou à tous les chômeurs en vertu de règles communes.</p>	<p>Politiques macroéconomiques propices à une croissance soutenue et à un haut niveau d'emploi.</p> <p>Conditions-cadres propices à un redéploiement efficace des travailleurs face au changement structurel (législation sur la protection de l'emploi et mécanismes de fixation des salaires facilitant l'ajustement, par exemple).</p> <p>Programmes d'enseignement et de formation continue destinés à améliorer les qualifications des travailleurs.</p> <p>Mesures générales de politique commerciale destinées à restreindre les importations (« protectionnisme »).</p>
Spécifiques	<p>Aide spéciale à l'ajustement ou revenus de remplacement complémentaires en faveur de tous les travailleurs victimes de suppressions d'emplois liées aux échanges.</p> <p>Aide spéciale à l'ajustement ou revenus de remplacement complémentaires en faveur de certains groupes de travailleurs victimes de suppressions d'emplois liées aux échanges (travailleurs perdant leur emploi dans certaines entreprises ou branches, par exemple).</p>	<p>Programmes de restructuration ou de rationalisation de certaines branches (avantages fiscaux, partenariats entre secteur public et secteur privé en vue de développer de nouvelles sources d'avantages comparatifs, par exemple).</p> <p>Développement économique local.</p> <p>Politique commerciale à caractère sectoriel (mesures de sauvegarde ou antidumping dans le cadre des règles de l'OMC, par exemple).</p>

S'il est globalement admis que les mesures directes et indirectes jouent un rôle important, les avis semblent plus partagés, en revanche, sur la question de savoir si les programmes spécifiques, ceux qui visent exclusivement les travailleurs victimes de suppressions d'emplois imputables aux échanges, ont un rôle légitime à jouer. Dans la plupart des cas, il est préférable de recourir à des mesures générales d'indemnisation et de réinsertion, mais l'expérience d'un certain nombre de pays de l'OCDE incite à penser que des programmes spécifiques peuvent aussi avoir leur utilité. Ainsi, un programme spécifique sera peut-être plus indiqué pour coordonner les services offerts aux travailleurs touchés par des licenciements collectifs, notamment dans les branches et les régions en déclin où l'on peut s'attendre à des réductions d'effectifs durables. Des considérations d'équité ou d'économie politique peuvent aussi justifier des programmes ciblés dans certains cas, notamment l'idée que les travailleurs victimes de la concurrence commerciale ont tout spécialement droit à l'aide publique puisque leur situation résulte d'une décision politique délibérée, celle de libéraliser les flux d'échanges et d'investissements, qui va entraîner une croissance du revenu réel pour l'ensemble de la société. Si ce genre d'argument l'emporte, cependant, il faudra veiller à limiter autant que possible les effets que peut entraîner, en termes d'inefficacité et d'inégalité, le ciblage de l'aide sur les travailleurs victimes de suppressions d'emplois dues aux échanges, par rapport aux autres travailleurs qui connaissent des difficultés comparables sur le marché du travail. ■

### Quelle place faut-il accorder aux programmes actifs du marché du travail ?

En facilitant la réinsertion des travailleurs victimes de suppressions d'emplois dues aux échanges, les programmes actifs du marché du travail (PAMT) peuvent renforcer la capacité d'adaptation des marchés du travail, tout en contribuant à réduire les pertes de revenu subies par ces travailleurs. Les évaluations des PAMT donnent à penser que des mesures bien conçues peuvent être à la fois efficaces et économiques, l'aide à la recherche d'emploi étant de ce point de vue l'une de celles qui donnent les meilleurs résultats. Elles montrent aussi que plus ces mesures interviennent tôt dans le processus d'ajustement, plus elles ont de chances d'être efficaces (cf. encadré 1). Le bilan apparaît plus contrasté, en revanche, pour ce qui est de la formation et d'autres formes d'aide intensive, mesures que l'on aura donc soin de réserver à ceux pour qui elles seront le plus profitables.

En fait, la situation est assez complexe en ce qui concerne la formation. Du point de vue de l'économie en général, l'ajustement à l'évolution des échanges et des investissements directs internationaux suppose un déplacement de la main-d'œuvre des secteurs en déclin vers les secteurs en expansion. En principe, il faudrait donc prendre des mesures pour encourager ce redéploiement et offrir aux travailleurs concernés la formation qui leur permettra de changer de branche. Du point de vue du travailleur, cependant, il n'est pas sûr que cette solution soit la plus raisonnable. Des taux de rotation de main d'œuvre élevés signifient que l'embauche reste soutenue, y compris dans les secteurs en déclin. En fait, la majorité des travailleurs licenciés dans le secteur manufacturier retrouvent un emploi dans ce même secteur, et les pertes de salaire subies dans le nouvel emploi sont sensiblement moins importantes pour les travailleurs qui ne changent pas de branche. Dans certains cas, en particulier pour les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi du fait de la libéralisation des échanges, il paraît même judicieux de chercher un nouvel emploi dans le même secteur, où ils pourront tirer parti de leur expérience et de leurs qualifications. Il n'en reste pas moins que des aides intensives devraient être disponibles en cas de risque de chômage prolongé, y compris des stages de formation professionnelle pour ceux qui sont prêts à faire cet effort et qui semblent pouvoir en bénéficier. ■

## Les travailleurs qui ont perdu leur emploi du fait des échanges doivent-ils être indemnisés ?

Les spécialistes de la théorie des échanges font souvent remarquer que dans une situation où certains sont avantagés et d'autres lésés par la libéralisation des échanges, les premiers devraient en principe pouvoir indemniser les seconds sans pour autant être pénalisés. Dans la réalité, cependant, il est très rare de voir se produire une telle compensation directe. C'est en fait à l'assurance-chômage (et aux autres formes de revenus de remplacement) qu'il revient pour une large part d'amortir les pertes de revenu subies par les travailleurs qui perdent leur emploi du fait des échanges, et c'est elle qui permet de répartir de façon plus égale les avantages et les coûts de l'intégration économique internationale. Grâce aux dispositifs d'indemnisation, les travailleurs peuvent aussi disposer des ressources économiques nécessaires pour rechercher un nouvel emploi correspondant à leurs compétences ou pour parfaire leur formation compte tenu des offres d'emploi existantes. Cela dit, les indemnités de chômage peuvent aussi nuire à l'efficacité dans la mesure où elles tendent à diminuer les incitations des travailleurs licenciés à retrouver du travail rapidement.

Les effets désincitatifs peuvent même être particulièrement puissants pour les travailleurs dont l'expérience et les qualifications professionnelles concordent mal avec les possibilités d'emploi offertes sur le marché du travail. En règle générale, ces travailleurs devront accepter une baisse de salaire importante pour obtenir un nouvel emploi, et en pareil cas, des allocations de chômage qui paraîtront modestes par rapport aux gains antérieurs pourront en fait sembler beaucoup plus généreuses par rapport aux gains potentiels dans de nouveaux emplois, décourageant ainsi la recherche d'un nouvel emploi. Pour les autorités, assurer un niveau d'indemnisation adéquat tout en préservant les incitations au travail risque donc d'être un exercice difficile.

Pour les travailleurs victimes de suppressions d'emplois dues aux échanges, les systèmes d'assurance-salaire, comme ceux récemment mis en place par la France, l'Allemagne et les États-Unis, peuvent apporter un complément utile aux allocations de chômage ordinaires. S'ils acceptent un nouvel emploi plus faiblement rémunéré que le précédent, ils pourront en effet recevoir une compensation pour une partie de la différence entre le nouveau et l'ancien salaire. En Allemagne et aux États-Unis, cette subvention représente 50 % de la différence

### Encadré 1.

#### LE RÔLE DES MESURES PROACTIVES

Les pertes d'emplois provoquées par les chocs imputables aux échanges sont parfois suffisamment prévisibles pour permettre aux actions d'assistance liée à l'ajustement structurel de commencer avant même que les travailleurs ne soient licenciés. Dans ce cas, l'action proactive contribue alors souvent à réduire sensiblement le coût de l'ajustement. La notification préalable des licenciements prévus par l'employeur est en général le signal qui doit conduire à la mise en œuvre de mesures proactives. Elle est aussi utile en soi pour donner aux travailleurs un temps d'avance dans la recherche d'un nouvel emploi. D'après des recherches effectuées aux États-Unis, les travailleurs dont le licenciement est notifié à l'avance passent moins de temps au chômage que ceux qui sont licenciés sans notification préalable.

L'impact positif de la notification préalable en tant que moyen de réduire les coûts d'ajustement sera d'autant plus grand que les travailleurs concernés se verront également offrir une aide à la recherche d'emploi ou un stage de formation pendant la période de préavis. Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place des systèmes d'intervention rapide déclenchés par l'annonce d'un licenciement collectif. En règle générale, ils consistent à dépêcher sur place du personnel des bureaux de l'emploi lorsqu'une situation particulièrement grave se profile. Parfois, c'est une antenne du service public de l'emploi qui est ouverte à titre temporaire dans l'entreprise où des licenciements ont été annoncés. Les travailleurs peuvent ainsi accéder à tous les services offerts par le service public de l'emploi pendant la durée du préavis.

de gains (jusqu'à concurrence d'un montant maximum). Ces compléments de revenu peuvent être limités dans le temps (la limite est de deux ans en France et aux États-Unis) ou réservés à certaines catégories de travailleurs (il faut être âgé d'au moins 50 ans pour pouvoir en bénéficier en Allemagne et aux États-Unis). Tandis que le système ordinaire d'indemnisation du chômage fournit une protection sociale contre la perte de revenu consécutive à la suppression d'emploi, l'assurance-salaire permet quant à elle d'atténuer la réduction des gains qui persiste après le retour à l'emploi. Comme on l'a vu précédemment, le nouveau salaire peut être beaucoup plus faible que le salaire antérieur.

Pour le moment, les pays de l'OCDE ont une expérience trop limitée des systèmes d'assurance-salaire pour pouvoir en évaluer l'efficacité économique de façon tant soit peu rigoureuse. Un programme expérimental d'assurance-salaire mis en place au Canada dans les années 90, le Projet de supplément de revenu (PSR), a montré que ce type de dispositif peut accélérer le reclassement des travailleurs qui ont perdu leur emploi en les amenant à accepter plus facilement des salaires quelque peu inférieurs à leur rémunération antérieure. Au bout du compte, cependant, les économies réalisées sur les allocations de chômage n'ont pas été suffisantes pour compenser les montants versés au titre des nouvelles prestations. ■

## Conclusion

Le risque est très grand, à l'heure actuelle, de voir l'impact apparent de la globalisation sur les marchés du travail des pays de l'OCDE cristalliser toutes les craintes de l'opinion publique au sujet de l'insécurité économique. Heureusement, les travaux récents de l'OCDE sur l'intégration économique internationale montrent que les pires de ces craintes ont toutes les chances d'être démenties par les faits. Il n'en reste pas moins vrai que les suppressions d'emplois dues à la libéralisation des échanges et les problèmes d'ajustement qu'elles suscitent représentent un défi de taille pour les autorités. Face à l'insécurité qu'engendre cette situation, des instruments familiers, comme les allocations de chômage et les programmes actifs du marché du travail, peuvent être d'une grande utilité en favorisant la réinsertion professionnelle et en atténuant l'impact des pertes de salaire sur le revenu des familles.

Si les suppressions d'emplois liées à la globalisation inspirent autant de craintes, c'est que tout n'a pas encore été fait pour aider les travailleurs à s'adapter à des marchés du travail qui tendent à se mondialiser. Un recours accru à des mesures préventives ou à des solutions novatrices, comme l'assurance-salaire, pourrait permettre tout à la fois d'assurer une forte capacité d'ajustement au niveau des entreprises et du marché du travail et de maintenir l'« employabilité » et les revenus d'une population active hétérogène et vieillissante. Les échanges et les investissements internationaux n'étant que l'une des sources d'insécurité en matière d'emploi et de revenu, il faut aussi réfléchir à la façon dont l'aide apportée aux travailleurs touchés par la concurrence commerciale pourrait s'inscrire dans une stratégie générale qui viserait un haut niveau d'emploi dans le contexte de mutations économiques et structurelles permanentes. ■

## Pour plus d'informations

Des renseignements complémentaires sur la présente édition des Synthèses et sur les travaux de l'OCDE concernant les politiques d'aide à l'ajustement à l'intention des travailleurs victimes de suppressions d'emplois dues aux échanges peuvent être obtenus auprès de M. Paul Swaim (adresse électronique : paul.swaim@oecd.org ; tél. : [33 1] 45 24 19 77) ou sur le site [www.oecd.org/els/employmentoutlook](http://www.oecd.org/els/employmentoutlook). ■

## Références

**Enhancing the Performance of the Services Sector**, OCDE, 2005 (à paraître)  
ISBN: 92-64-01029-7, 60 €, 290 p.

Kongsrud, P.M. et I. Wanner (2005), « The Impact of Structural Policies on Trade-related Adjustments and the Shift to Services », documents de travail du Département des affaires économiques, n° 427, Paris.  
Disponible à l'adresse : [www.oecd.org/dataoecd/49/29/20686301.HTM](http://www.oecd.org/dataoecd/49/29/20686301.HTM)

**Perspectives de l'emploi de l'OCDE**, 2005  
ISBN: 92-64-01045-9, 60 €, 306 p.

**Les échanges et l'ajustement structurel : Embrasser la globalisation**, OCDE, 2005 (à paraître)  
ISBN: 92-64-01096-3, 60 €, 300 p.

---

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :  
[www.ocdelibrairie.org](http://www.ocdelibrairie.org)

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : [www.SourceOCDE.org](http://www.SourceOCDE.org)

---

## Où nous contacter ?

### SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

### ALLEMAGNE

**Centre de l'OCDE de Berlin**  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail :  
[berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

### ÉTATS-UNIS

**Centre de l'OCDE  
de Washington**  
2001 L Street N.W., Suite 650  
WASHINGTON DC 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

### JAPON

**Centre de l'OCDE de Tokyo**  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

### MEXIQUE

**Centre de l'OCDE du Mexique**  
Av. Presidente Mazaryk 526  
Colonia: Polanco  
C.P. 11560 MEXICO, D.F.  
Tél. : (00 52 55) 9138 6233  
Fax : (00 52 55) 5280 0480  
E-mail :  
[mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet : [www.rtn.net.mx/ocde](http://www.rtn.net.mx/ocde)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.